



**Statut de l'étudiant sportif de haut niveau**  
**Contrat de Scolarité 2017-2018**  
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

**L'étudiant**

**NOM et Prénom :**

**Date de naissance :** (jj/mm/aaaa)

**Adresse :**

**Code postal et Ville :**

**Discipline sportive pratiquée :**

**Spécialité :**

**Club sportif ou structure d'entraînement :**

**Email :**

**Téléphone(s) :**

**La composante**

**Composante d'appartenance (U.F.R) :** Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

**Année universitaire d'inscription :** Master 1 **Spécialité** (Rapa, Pesap, PPC...)

**Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :**

**Objectifs du contrat**

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

**Modalités du contrat**

**ENGAGEMENTS DES PARTIES**

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM1 lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



# MASTER 1<sup>ère</sup> année



## Modalités du contrat

TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT

L'étudiant doit impérativement se présenter à chaque enseignant afin de l'informer de son statut en début de semestre

## Semestre 1

UE	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE	MODE de CONTROLE (1 SEUL CHOIX)	
code	Intitulés (APPS, STCS, MSTs,)	Continu CC	Terminal CT
UE2 E2	NTIC (Informatique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE2 E3	Langue (Anglais)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE2 E4*	Méthodologie de projet, organisations et jeux des acteurs (dossier)	<u>Evaluation uniquement en CC</u>	
UE4*	Toutes filières confondues (dossier) Stage et projet, préparation au stage *	<u>Evaluation uniquement en CC</u>	

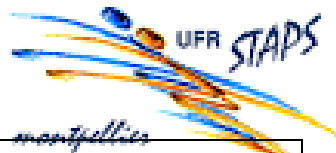
**\* VOIR IMPERATIVEMENT AVEC LES ENSEIGNANTS POUR L'ÉVALUATION**

Sans réponse de votre part avant la date limite fixée au **10 novembre 2017**, vous serez considéré(e) comme participant(e) au contrôle continu. **Aucune note de C.T. ne sera donc prise en considération.**

DATE :

SIGNATURE :

**POUR LES CC PASSES EN CT PENSEZ A CONSULTER LES PLANNINGS « STATUTS PARTICULIERS » EN LIGNE SUR LE SITE OU AFFICHAGES AU BATIMENT A, A CHAQUE PERIODE D'EXAMENS.**



### **ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :**

(joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé) :

*Sauf dispositions plus favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs*

### **MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :**

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

**L'étudiant SHN bénéficie du Tutorat** (cadre à remplir par la commission pédagogique) :  Oui  Non

**Dans le cas d'un non respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM1 se réserve la possibilité :**

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- d'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

**Le contrat est conclu :**

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission du 22 septembre ou du 20 octobre 2016
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

**et peut être dénoncé sur accord des parties**

**Fait à Montpellier en deux exemplaires, le**

**L'intéressé**

*(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)*

**Le responsable  
pédagogique**

**Le Directeur de la Composante**